



Procès-verbal de constat



ATLAS JUSTICE

COMMISSAIRES DE JUSTICE

COMPÉTENCE EN ÎLE-DE-FRANCE, DÉPARTEMENTS : 28, 75, 77, 78, 88, 91, 92, 93, 94, 95

NANTERRE

589, Terrasses de l'Arche

92000 Nanterre

01 45 06 01 56

contact@atlas-justice.fr

www.atlas-justice.fr

PUTEAUX-LA DÉFENSE

14, Terrasse Bellini

92800 Puteaux La Défense

01 45 06 01 56

SURESNES

5, rue du Mort Valérien

92150 Suresnes

01 45 06 49 64

ANTONY

3, avenue de la Division Leclerc

92160 Antony

01 46 66 55 22

EVRY

6, rue du Bois Sauvage

91000 Evry

01 69 12 72 09



MARDI QUATRE FEVRIER DEUX MILLE VINGT CINQ

A la demande de :

Le **SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES DE L'IMMEUBLE SIS 14 RUE GEORGES GUYNEMER à ASNIERES SUR SEINE (92600)**, représenté par son syndic la société **GESTION IMMOBILIERE DE BECON**, dont le siège social est 32 avenue Pasteur, 92400 COURBEVOIE, immatriculée au RCS de NANTERRE n°692 014 038, agissant poursuites et diligences de son représentant légal en exercice, domicilié en cette qualité audit siège

M'AYANT EXPOSE par l'intermédiaire de Maître **Florence FRICAUDET, SARL FRICAUDET LARROUMET SALOMONI, Avocat au Barreau des Hauts-de-Seine, 22, rue Pasteur – 92300 LEVALLOIS PERRET**

M'ayant préalablement exposé que poursuivant la saisie immobilière d'un bien immobilier appartenant à :

La succession de **AVOVENTES** représenté par le Directeur Régional de la Direction Nationales des Interventions Domaniales, 3 avenue du Chemin des Presles à **SAINT MAURICE (94417)**

Agissant en vertu d'un commandement valant saisie immobilière signifié en date du 30 avril 2024

Et des articles R322-1 à 322-3 du Code de Procédure Civile d'exécution,

Et en l'absence de paiement intégral des sommes dues dans le délai de 8 jours imparti à La Succession de **AVOVENTES** représenté par le Directeur Régional de la Direction Nationales des Interventions Domaniales

Qu'il convient de procéder à la description du bien immobilier sis :

14 rue du Capitaine Guynemer à **ASNIERES SUR SEINE (92600)**,

Lots n°3, n°29 et n°56

Que par acte de mon Ministère en date du 14 août 2024, il a été procédé au procès-verbal de description desdits lots mais que le lot n°56 a été désigné par erreur comme constituant un « cabanon » ou encore un « débarras » d'une superficie de 3,82 m² accessible depuis la cour de l'immeuble alors qu'en réalité, le lot n°56 est constitué d'une petite pièce attenante au lot n°3.

DEFERANT A CETTE REQUISITION :

Je, Caroline BRESSAND, Commissaire de Justice au sein de la SELARL ATLAS JUSTICE, titulaire d'un office à NANTERRE (92000), 589 Terrasses de l'Arche, soussignée,

**CERTIFIE QU'IL CONVIENT DE LIRE QUE LA
PIECE DESIGNEE DANS MON PROCES VERBAL
DE DESCRIPTION COMME « ARRIERE CUISINE »,
CONSTITUE EN REALITE LE LOT 56 ET QUE LE
LOT 56 DESIGNE DANS LE MEME DOCUMENT NE
FAIT PAS PARTIE DES BIENS SAISIS,**

AUTREMENT DIT :

LOT 56

L'accès s'effectue par une baie libre depuis la cuisine sus décrite.

Le **sol** est recouvert de revêtement plastifié en mauvais état.

Les **murs** sont recouverts de peinture en mauvais état, de couleur beige.

Le **plafond** est recouvert de peinture en mauvais état, de couleur beige.

L'éclairage naturel de la pièce est assuré par une fenêtre en bon état, ouverture battant double, châssis pvc, double vitrage, persiennes métalliques.

Pour les **éléments d'équipement**, je relève :

- un radiateur de chauffage central en mauvais état



LOT N°56

Le lot numéro 56 est situé au rez-de-chaussée du bâtiment A et se compose d'une pièce avec entrée sur cour. Il s'agit d'un débarras donnant dans la cour intérieure de l'immeuble.

Le sol est une chape de béton brute.

~~Les murs et le plafond sont bruts et dépourvus de tout revêtement ou habillage.~~

~~Ce débarras est utilisé comme stockage.~~

~~Son accès s'effectue par une porte pvc en état d'usage équipée d'une serrure. Il existe également une ouverture en état d'usage permettant de prendre jour à ce débarras.~~

De tout ce que dessus, j'ai dressé le présent procès-verbal de constat sur 5 pages pour servir et valoir ce que de droit.



Caroline BRESSAND
Commissaire de Justice